



Groupe Cotonou Belgique

Bruxelles, le 26 mai 2009

Monsieur K. De Gucht, Ministre des Affaires Etrangères
cc. Monsieur Charles Michel, Ministre de la Coopération

Monsieur le Ministre,

Nous vous écrivons en vue de la 34ème session du Conseil UE-ACP qui aura lieu à Bruxelles ces 28 et 29 mai. Nous avons une série de préoccupations que nous voudrions soulever sur la deuxième révision de l'Accord de Partenariat de Cotonou et sur les Accords de Partenariat Economique (APE). Nous souhaiterions les voir reflétées par les conclusions de ce Conseil

Vous trouverez en annexe la position actuelle de la CONCORD, la confédération européenne des ONG à laquelle nous souscrivons pleinement. En complément à cette position, nous voudrions ici souligner quelques thèmes qui nous paraissent actuellement prioritaires

En premier lieu, nous espérons que le scénario connu lors de la dernière session du Conseil ACP-UE à Addis Abeba ne se répétera pas et que la **délégation européenne veillera à une représentation suffisante et de haut niveau**. Nous pensons que certains thèmes hautement importants seront traités durant cette réunion – comme l'ouverture des négociations pour la seconde révision de l'Accord de Cotonou ainsi que l'état des lieux des négociations APE et de l'intégration régionale. C'est pourquoi, nous souhaitons vivement votre présence et votre participation active dans les débats et la préparation des conclusions.

Nous avons diverses préoccupations sur le contenu de la révision de l'Accord mais aussi sur l'absence de transparence du processus. Il est continuellement affirmé à la Société civile que les détails des négociations sont trop sensibles pour être partagés : nous nous attendons dès lors à ce que la révision ait de sérieuses conséquences sur la qualité des relations et du dialogue entre l'UE et les ACP. La façon dont la révision s'organisera est particulièrement importante et contrairement à et qui s'est passé lors de la première révision, nous voudrions qu'elle soit transparente et se caractérise par un processus qui prenne en compte les vues des parlements et des acteurs de la Société civile comme ce fut le cas lors de la mise en place de l'Accord en 2000.

Bien que nous pensons justifiée une révision régulière comme prévu par l'Accord, surcharger ce dernier par de nouvelles priorités politiques nous préoccupe sérieusement et pourrait miner la primauté des éléments essentiels en lien avec les Droits humains et les principes démocratiques contenus dans l'article 9. **L'Accord de Cotonou de doit pas être démantelé ou surchargé par les souhaits de l'Union européenne d'y voir reflétés toutes les priorités politiques et processus dans lesquels elle est engagée au niveau européen, international et régional** et sur lesquels les partenaires ACP n'ont pas ou ont peu d'influence

Nous accueillons favorablement l'idée de mieux intégrer dans l'Accord de Cotonou le rôle important de l'Union africaine et les processus d'intégration régionale qui s'organisent en Afrique, dans les Caraïbes et le Pacifique, mais cela ne doit pas se faire au détriment de l'approche « tout ACP » et des institutions conjointes ACP-UE. Nous observons que la dimension politique de l'Accord tend à converger avec les orientations mises en place par la Stratégie Afrique – Union européenne, ce qui ajoute de nouvelles priorités à celles qui pré-existaient. En général, la dimension politique de l'Accord et la façon dont la Commission envisage de le réviser sont centrées sur des questions de sécurité, stabilité, contrôle des migrations et gouvernance dans les pays ACP. Nous espérons aussi que la crise économique, la tourmente financière, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire seront sérieusement pris en compte dans le contexte de cette révision. Ces questions demandent des politiques et actions coordonnées entre l'Union européenne et le groupe ACP dans la perspective à long terme qu'offre l'Accord. De notre point de vue, le FED est un instrument pour soutenir le développement dans les pays ACP et ne devrait pas être utilisé pour soutenir des mesures procédant d'autres priorités ou engagements pris en dehors du cadre de l'Accord de Cotonou et n'ayant pas l'éradication de la pauvreté et le développement durable comme objectifs immédiats (tels les opérations militaires pour la paix ou le contrôle des frontières et des migrations.)

L'intégration régionale des ACP et les Accords de partenariat économique sont aussi en discussion dans le cadre de la révision. Remplacer ou supprimer des articles existants sur le commerce comporte le risque d'anéantir des principes fondamentaux comme le fait que les APE doivent se construire sur des initiatives régionales ou la reconnaissance d'un traitement spécial et différencié pour les ACP. De nombreuses organisations de la Société civile estiment pour cela que la révision de la coopération économique et commerciale ne devrait pas être intégrée dans le processus de révision de l'Accord comme le prévoit d'ailleurs son article 95.

Finalement, nous pensons que la révision doit viser à augmenter **l'efficacité de l'aide et la cohérence des politiques pour le développement**. Ceci signifie que les modalités de mise en œuvre et de procédure, d'appropriation démocratique, de participation, de transparence, de redevabilité et de suivi doivent être prises en compte et renforcés.

Les multiples crises – alimentaire, financière et économique- montrent combien l'actuel soutien étendu et prédominant au marché n'a pas permis la construction d'un développement durable. De nombreux accords commerciaux comme les APEs, contiennent des engagements qui limitent la capacité des pays ACP à faire face aux crises actuelles par des structures de régulation appropriées et des réformes macro-économiques¹

Les résultats de l'Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement (IAASTD) montrent l'évidence que le « business as usual » n'est pas une option. Les sous-investissements dans l'agriculture des pays en développement, en ce compris dans les infrastructures des marchés locaux et régionaux, l'information et les services, a miné le secteur de la petite agriculture dans de nombreux pays. La libéralisation a ouvert les marchés des pays en développement à la compétition internationale de façon trop rapide et trop ample, Beaucoup de pays ACP se sont retrouvés avec des capacités affaiblies de production alimentaire pour le marché national, les rendant plus vulnérable à la volatilité internationale des prix et de l'offre alimentaires et réduisant la sécurité alimentaire

Le processus des APE doit prendre en compte les données de ces recherches internationales et permettre aux pays ACP une flexibilité accrue pour répondre aux crises actuelles. En ce qui concerne, la discussion prévue sur les APE, nous nous réjouissons de voir une prise de conscience accrue que plus de flexibilité est nécessaire dans les négociations. Nous continuons à insister pour que cette flexibilité intègre l'acceptation des propositions ACP de ne pas prendre des engagements contraignants sur les services, les droits de propriété intellectuelle et les thèmes de Singapour et de ne pas éliminer 80% de leurs tarifs en 15 ans comme l'UE l'a requis. Nous demandons aussi que les APE intérimaires ne soient pas signés tant que les propositions de modifications émises par les ACP n'ont pas été acceptées.

Nous serions heureux de vous rencontrer avant la réunion suivante et d'avoir avec vous de nouveaux échanges sur ces questions.

Nous vous souhaitons une réunion fructueuse dont nous espérons que vous pourrez nous commenter les résultats.

Avec nos salutations distinguées

Pour le groupe Cotonou Belgique
Gérard Karlshausen et Wiske Jult

Les membres du groupe :
Centre national de coopération au développement (CNCD-11 11 11)
11 11 11 Koepel van de vlaamse noord-zuidbeweging
Entraide et Fraternité
Ferad
Gresea
Oxfam solidarité
Solidarité socialiste
SOS faim

¹ Voir " Conférence mondiale des Nations Unies sur les crises financières et économiques et leurs impacts sur le développement : projet de document de conclusions 08/05/2009 points 5 et 42